

Envoi : 15/09/2020

Réception par le Préfet : 15/09/2020

Publication : 18/09/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-8-11-3

Séance du vendredi 11 septembre  
2020

### **STRATEGIE OR CREATION D'UN OUTIL NUMERIQUE POUR LA PRATIQUE ORALE DE LA LANGUE REGIONALE**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES :**

M. HEMEDINGER, Mme HELDERLE, M. MULLER.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.

Mme GROFF donne procuration à M. ADRIAN.

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

M. KLINKERT donne procuration à M. WITH.

M. STRAUMANN donne procuration à M. GRAPPE

M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

**ABSENT :**

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-3-1-5 du 19 juin 2020 relative à la Décision Modificative n°1 2020

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-11-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Action Transfrontalière, Européenne, Internationale et de la Promotion du Bilinguisme,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme réunie le 10 juillet 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention INTERREG relative au projet n°10.12 « L'Or du Rhin » : Jeu de mots-bilité sans frontière 4.0 », jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président à la signer,
- Approuve la convention avec l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, jointe en annexe, permettant le versement au Département du Haut-Rhin d'une participation de 15 000 € par l'OFAJ au titre du projet, et autorise le Président à la signer,
- Autorise l'engagement des dépenses y afférentes sur les programmes suivants :
  - Application numérique pour un montant de 191 532 € TTC, soit 159 610 € HT détaillé comme suit :
    - Développement de l'application pour un montant de 173 400 € en section d'investissement, imputation E158-20-28-2051-2651/311,
    - maintenance de l'application pour un montant de 18 132 € TTC en section de fonctionnement, imputation E658-011-28-6156-2656/311.
  - Communication, promotion, organisation d'évènements, droits de propriété intellectuelle pour un montant de 22 800 € TTC en section de fonctionnement, imputation E858-011-28-6188-2658/311.
  - Reversement du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) aux partenaires bénéficiaires pour un montant de 42 326,77 € qui se répartissent ainsi :
    - Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole pour un montant de 16 164,09 € en section d'investissement, imputation E258-204-28-204181-2652/311,
    - Eurodistrict Strasbourg Ortenau pour un montant de 5 290 € en section d'investissement, imputation E258-204-28-20421-2652/311,
    - Réseau CANOPE pour un montant de 20 872,68 € en section d'investissement, imputation E258-204-28-204181-2652/311.
- Impute les recettes correspondantes d'un montant de 237 087,50 € en section d'investissement sur le programme E158-20-28-2051-2651/311 du Budget départemental.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité